

# CÔTE D'IVOIRE

## 2016

Pascal YEMBILINE / p.yembiline@afdb.org

Idrissa DIAGNE / idrissa.diagne@undp.org

El Allassane BAGUIA / el-allassane.baguaia@undp.org

Bakary TRAORÉ / bakary.traore@oecd.org





## CÔTE D'IVOIRE

- Dans un contexte de forte production agricole, d'amélioration du climat des affaires et de retour des investissements, mais également un environnement international incertain, la Côte d'Ivoire enregistre sa 4<sup>e</sup> année consécutive de croissance forte, tendance qui devrait se poursuivre en 2016 comme en 2017.
- L'élection présidentielle d'octobre 2015, qui a vu la réélection du président sortant, s'est déroulée sans incident et constitue une étape importante dans le processus de consolidation de la paix et de la confiance économique en Côte d'Ivoire.
- L'apparition des villes a été façonnée par l'expansion spatiale des ressources naturelles d'exportation, mais ces centres urbains sont peu attractifs en raison, notamment, de la faiblesse du réseau électrique, d'une offre logistique limitée, et de la fragmentation des politiques régionales.

### Vue d'ensemble

La croissance économique est restée robuste malgré un environnement international incertain. La performance économique de 2015, estimée à 8.8 % par la Banque africaine de développement (BAfD), se situe dans la lignée de celles de 2013 (8.7 %) et 2014 (7.9 %). Cette croissance est tirée par l'agriculture, les investissements, les services et l'amélioration du climat des affaires. Ces bonnes performances devraient se poursuivre en 2016 et en 2017 avec des taux de croissance estimés à 8.6 % et 8.3 % respectivement. S'appuyant sur le succès du Plan national de développement (PND) 2012-2015, le gouvernement entend maintenir le cap pour faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent en 2020, tout en rendant la croissance plus inclusive.

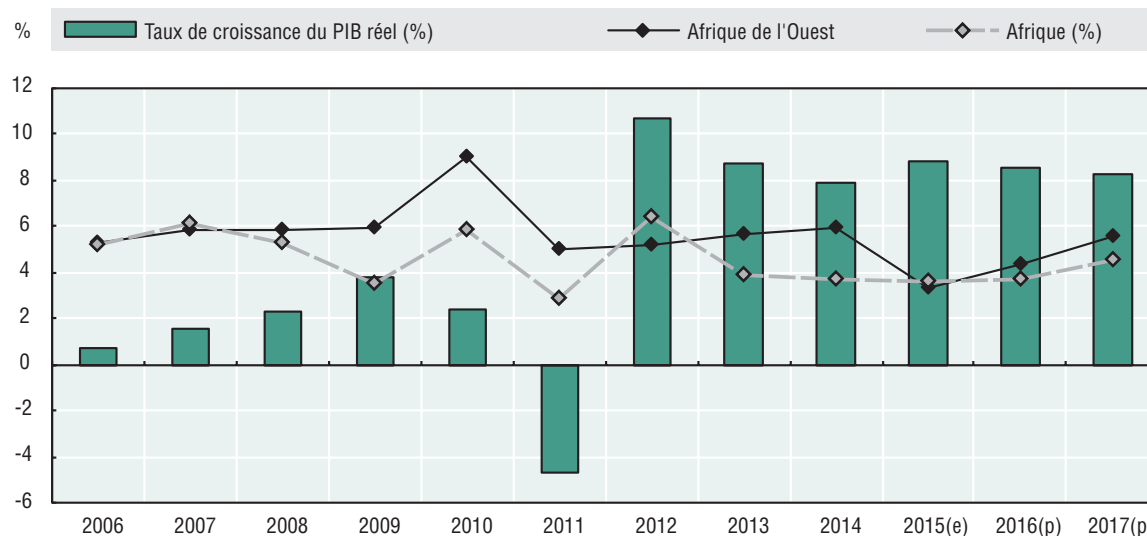
La politique budgétaire est marquée par l'augmentation des investissements et la prise en charge des autres besoins de développement dans un contexte post-conflit. Le solde primaire est pratiquement à l'équilibre en 2014 et 2015, tandis que le déficit global se situe aux alentours de 3 % du produit intérieur brut (PIB). Le taux d'inflation se situe à 1.5 % en 2015, les crédits au secteur privé se sont améliorés et les réserves extérieures consolidées. Le creusement des déficits des comptes courants, qui passent de -2.5 % du PIB en 2015 à -3 % en 2016, découlent d'une hausse des investissements dans les secteurs d'exportation et dans les infrastructures.

L'amélioration du climat des affaires et de l'environnement macroéconomique a facilité l'augmentation des investissements (création d'entreprises, afflux d'investissements directs étrangers [IDE], etc.), ainsi que le développement de partenariats public-privé (PPP), dont la mise en œuvre doit être améliorée afin d'équilibrer le partage des risques. Toutefois, des problèmes persistent en matière d'accès à la propriété foncière, de fiscalité et d'accès au financement.

Sur le plan politique, l'élection présidentielle d'octobre 2015 a constitué une étape charnière pour la consolidation de la paix. Le président sortant, Alassane Ouattara, a été réélu au premier tour avec 83.7 % des voix. Les principaux défis du nouveau quinquennat sont d'assurer la cohésion sociale, de consolider le climat d'apaisement et de renforcer le système judiciaire. Sur le plan social, les accès à la santé et à l'éducation ont été améliorés.

Le recensement de 2014 indique que 49.7 % de la population vit en milieu urbain, dont 19.4 % à Abidjan où se concentre l'essentiel des activités économiques. À l'exception d'Abidjan, les villes manquent d'attractivité du fait de l'absence de schéma d'aménagement. Trois projets en cours sont de nature à influencer les dynamiques urbaines : les investissements pour doubler la production d'électricité d'ici 2020 ; la stratégie d'urbanisation du district d'Abidjan ; et l'aménagement du corridor routier Bamako-San-Pédro.

Graphique 1. Taux de croissance du PIB réel



Source : BAFD, Département Statistique PEA. Estimations (e) ; prévisions (p).

Tableau 1. Indicateurs macroéconomiques

	2014	2015(e)	2016(p)	2017(p)
Croissance du PIB réel	7.9	8.8	8.6	8.3
Croissance du PIB réel par habitant	5.4	6.3	6.2	5.9
Inflation	0.4	1.5	1.8	1.9
Solde budgétaire (% PIB)	-2.3	-3.5	-3.4	-3.8
Compte courant (% PIB)	-2.3	-2.5	-3.0	-3.9

Source : Données des administrations nationales; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

## Développements récents et perspectives

La production vivrière est en nette hausse. L'agriculture d'exportation enregistre également de bonnes performances, selon les estimations du gouvernement à fin juin 2015 (le cacao est en hausse de 9.4 %, l'anacarde 25.7 %, le coton 9.9 %, le café 20.6 % et le sucre 10.4 %), tirée par la hausse des prix payés aux producteurs dans un contexte international difficile. En revanche, certaines productions sont en retrait : l'ananas perd en compétitivité, la banane est touchée par les pluies diluviennes, le caoutchouc souffre de la pénurie de travailleurs qualifiés et de la baisse des cours internationaux, et le bois pâtit de l'interdiction d'exportation de bois non transformé.

Au niveau du secteur secondaire, l'indice de production industrielle a augmenté de 7.7 % à fin juin 2015 par rapport à l'année précédente, selon la Direction générale de l'économie. La valorisation des produits agricoles se développe avec le démarrage de la transformation de cacao à San-Pédro par le groupe singapourien Olam, et à Abidjan par l'entreprise française Cemoi. La Côte d'Ivoire, premier producteur mondial de cacao, transforme seulement 20 % de sa production. En 2015, Heineken et le groupe de distribution CFAO ont annoncé l'implantation d'une brasserie.

En juin 2015, l'indice des industries extractives affiche une hausse de 20 % par rapport à la même période en 2014, tiré par le pétrole brut (+26 %), le gaz naturel (+19.9 %) et l'or (+12.1 %). Les améliorations dans le secteur aurifère ont été possibles grâce à des investissements, à l'adoption d'un nouveau Code minier en mars 2014, et à l'entrée en production de nouveaux gisements (notamment à Agbaou, dont la production annuelle atteint 13 à 16 tonnes). Quelque



4 119 800 barils de pétrole ont été extraits à fin juin 2015, principalement par la société canadienne CNR International sur deux permis (CI-26 et CI-40). Le permis CI-11 de Petroci voit sa production baisser de 23.6 % et le permis CI-27 de Fortrot International enregistre un léger recul de 0.2 %. Les productions d'électricité, dont 80 % provient de centrales thermiques et hydroélectriques, ont progressé. La capacité limitée de production d'énergie, face à une consommation domestique et industrielle en hausse, a entraîné une baisse des exportations de 17.4 % par rapport à 2014. Le renouvellement des installations et la lutte contre la fraude devraient réduire la perte d'énergie, estimée à 21.9 % de la production. L'inauguration de la centrale thermique à cycle combiné d'Azito en 2015 renforcera la production en portant la capacité nationale à 1 772 mégawatts (MW). L'objectif du gouvernement est d'atteindre une capacité de 3 000 MW en 2018 et 4 000 MW en 2020 pour rendre le pays autosuffisant et accroître les exportations.

Le secteur des bâtiments et travaux publics (BTP) est en plein essor, avec une hausse de l'activité de 25.5 % due aux chantiers de construction et de réhabilitation après une décennie de crise. Cet essor profite de la croissance démographique, de l'urbanisation et de la hausse du pouvoir d'achat. En effet, le gouvernement estime le déficit de logements dans le pays à 400 000 unités, dont 200 000 à Abidjan. La réalisation de 60 000 logements sociaux, dont plus de 80 % à Abidjan, a été amorcée. Plusieurs infrastructures (ponts, routes) ont été construites ou rénovées, notamment le bitumage de 140 kilomètres (km) du tronçon Gesco-Singrobo, 120 km du tronçon Boundiali-Tengrela et 86 km du tronçon Singrobo-Yamousoukro. L'autoroute reliant Abidjan à Grand Bassam (environ 42 km) a été inaugurée en septembre 2015.

Le secteur tertiaire progresse, particulièrement au niveau des transports et des télécommunications. La restructuration de l'offre de service mobile est en cours, les discussions se poursuivent avec l'autorité de régulation des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication de Côte d'Ivoire (ARTIC) pour l'arrivée d'un 4<sup>e</sup> opérateur aux côtés d'Orange, MTN et Moov. Le transport aérien enregistre une progression de 22.5 % du nombre de voyageurs au premier semestre 2015, principalement au sein de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) (25.6 %). Le transport aérien intérieur a été multiplié par 7. Le trafic aérien se caractérise par le retour de 24 compagnies internationales et la desserte de 35 destinations. Quant au transport maritime, il progresse de 11 %, tiré par les hausses du trafic national (11.6 %) et du transit (5.7 %). Cette tendance devrait se poursuivre avec la prochaine extension du port d'Abidjan pour permettre l'accès aux bateaux les plus gros. Le transport ferroviaire est en hausse de 5.4 %, tiré par la croissance de 30.3 % des marchandises en provenance du Burkina Faso et le développement des échanges intérieurs, qui ont progressé de 146.7 %. Le transport terrestre connaît une embellie reflétée par la progression de 14.6 % de la consommation de gasoil, mais il demeure faiblement organisé, avec beaucoup d'acteurs informels et des prix peu concurrentiels.

Avec une progression de son chiffre d'affaires de 7.3 %, le commerce profite de l'amélioration du climat des affaires et de la hausse du pouvoir d'achat. Les services numériques progressent à un rythme soutenu, le consortium Thomson Broadcast, HTTV et Sagemcom a remporté l'appel d'offres pour réaliser le projet pilote pour l'installation de la télévision numérique terrestre (TNT) qui permettra l'accès aux chaînes de télévision à un plus grand nombre et la mise en place d'un bouquet gratuit de neuf chaînes, dont trois publiques.

Du côté de la demande, les investissements publics et privés ont connu un essor considérable. Le secteur privé a mobilisé d'importants financements pour le secteur minier, l'énergie et le BTP. Cette hausse de l'investissement est favorisée par l'amélioration du climat des affaires, le regain de confiance des investisseurs et les mesures prises par le gouvernement (simplification des procédures de création d'entreprises, amélioration du cadre juridique et institutionnel). Ce contexte favorable a entraîné un accroissement de 21.4 % des IDE entre 2014 et 2015, progression qui devrait se poursuivre en 2016 (24.9 %) et en 2017 (31.6 %). Le gouvernement entend maintenir cette dynamique en portant les investissements à 23.9 % du PIB en 2020 (9.4 % pour le public

et 14.5 % pour le privé). En 2015, les investissements représentent 18.3 % du PIB (contre 16.8 % en 2014), dont 60 % sont des investissements privés.

L'amélioration de la situation économique s'est accompagnée d'une hausse de la consommation finale de 10.6 % en 2015. En 2016, elle devrait croître de 8.6 %, tirée notamment par la hausse des revenus et la création d'emplois. En effet, après 27 ans de stagnation, les salaires des fonctionnaires et agents de l'État ont été revalorisés de 12 % en 2014. Par ailleurs, la revalorisation des salaires minimum dans le secteur agricole et la révision, en novembre 2013, du salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG), ainsi que la hausse d'environ 18 % du prix d'achat du cacao aux producteurs en septembre 2015, sont de nature à favoriser la consommation, en particulier dans les franges les plus pauvres de la population. Enfin, la consommation devrait également progresser avec l'amélioration de la situation de l'emploi, le taux de chômage étant passé de 9.4 % en 2012 à 5 % en 2013, selon l'enquête sur le niveau de vie des ménages de 2015.

Tableau 2. PIB par secteur (en pourcentage du PIB)

	2010	2014
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	27.0	26.1
Dont pêche	0.1	0.1
Activités extractives	7.2	7.2
Dont extraction de pétrole brut et de gaz naturel	...	...
Activités de fabrication	15.0	15.0
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	0.6	0.6
Construction	1.9	3.2
Commerce de gros et de détail; réparation de véhicules automobiles et hôtels et restaurants	11.9	13.1
Dont hôtels et restaurants	...	...
Transports, entreposage et communications	8.0	7.1
Intermédiation financière, immobilier, locations et activités de services aux entreprises	17.5	17.6
Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire	10.5	9.8
Autres services	0.4	0.3
<b>Produit intérieur brut aux prix de base / au coût des facteurs</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>

Source : Données des administrations nationales.

## Politique macroéconomique

### Politique budgétaire

La situation budgétaire s'est améliorée avec la consolidation de la situation économique et les réformes engagées. Les recettes totales et dons représentent 3 824.4 milliards XOF (franc CFA Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest [BCEAO]) en 2015, soit 20.9 % du PIB, dont 376. 2 milliards XOF de dons (2 % du PIB). Cette bonne tenue des recettes devrait se poursuivre en 2016 et 2017 et représenter 21 % du PIB en moyenne. Cependant, l'accroissement des recettes fiscales reste faible par rapport à celui du PIB en raison des exonérations prévues dans les différents Codes (investissements, minier, pétrolier), de la faible fiscalisation du secteur agricole, et de la baisse des cours internationaux de certaines matières premières.

Pour la période 2016-17, au titre de la fiscalité de porte, la politique prévoit la simplification des procédures ; la maîtrise du transit ; des régimes suspensifs et des exonérations (interconnexion des systèmes avec le Ghana, le Burkina et le Mali, rationalisation des exonérations) ; le renforcement des contrôles et la lutte contre la fraude ; la modernisation de la gestion des ressources ; l'organisation et la conduite des opérations de renforcement des outils informatiques. Plusieurs réformes sont prévues en matière de fiscalité intérieure, dont la modernisation du dispositif de



taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ; la limitation du périmètre des exonérations ; la rationalisation des mécanismes de remboursement et de contrôle ; et l'aménagement des régimes d'imposition pour ne retenir que le critère du chiffre d'affaires.

Les dépenses totales atteignent 4 500.9 milliards XOF en 2015 (en hausse de 22.7 % par rapport à 2014), soit 24.3 % du PIB, dont 60.4 % sont des dépenses courantes. Pour 2016 et 2017, le niveau des dépenses progressera au même rythme que le PIB.

Les dépenses de personnel représentent 27.2 % des dépenses totales en 2015, soit 6.6 % du PIB, en légère baisse par rapport à 2014. La masse salariale représente 45 % des recettes fiscales alors que la norme communautaire est de 35 %, conduisant le gouvernement à adopter une stratégie de maîtrise de la masse salariale. Les intérêts sur la dette publique ont été réduits après l'atteinte du point d'achèvement en 2012 ; ils se chiffrent à 301.9 milliards XOF en 2015 et 402.8 milliards XOF en 2016. Les dépenses d'investissements atteignent 1 534.1 milliards XOF en 2015, en hausse de 16.7 % par rapport à 2014. Ainsi, le déficit global est contenu à 3.5 % du PIB (contre 2.3 % en 2014).

La baisse du financement intérieur est compensée par une augmentation du financement extérieur. Le pays attend des ressources importantes des marchés financiers (1 224.1 milliards XOF). Pour 2016, le gouvernement attend des ressources extérieures à hauteur de 935.9 milliards XOF, comprenant 499.7 milliards XOF d'emprunts, 218.5 milliards XOF de dons projets et 217.7 milliards XOF d'appuis budgétaires.

Tableau 3. Finances publiques (pourcentage du PIB aux prix actuels)

	2007	2012	2013	2014	2015(e)	2016(p)	2017(p)
<b>Total recettes et dons</b>	<b>19.2</b>	<b>18.9</b>	<b>19.8</b>	<b>19.8</b>	<b>20.8</b>	<b>20.6</b>	<b>20.9</b>
Recettes fiscales	15.1	16.0	15.7	15.5	15.8	15.7	16.2
Dons	0.5	0.6	1.3	1.8	1.9	1.8	1.6
<b>Total dépenses et prêts nets (a)</b>	<b>19.0</b>	<b>22.1</b>	<b>22.1</b>	<b>22.0</b>	<b>24.3</b>	<b>24.0</b>	<b>24.7</b>
Dépenses courantes	16.1	17.6	16.0	16.1	17.6	17.0	17.3
Sans intérêts	14.4	15.9	14.6	14.8	14.7	14.3	14.1
Salaires et rémunérations	6.6	6.8	6.8	7.1	6.6	6.1	5.7
Intérêt	1.7	1.7	1.4	1.3	2.9	2.8	3.2
Dépenses d'investissement	2.6	4.5	6.1	6.0	6.7	7.0	7.4
<b>Solde primaire</b>	<b>1.9</b>	<b>-1.4</b>	<b>-0.9</b>	<b>-1.0</b>	<b>-0.6</b>	<b>-0.7</b>	<b>-0.6</b>
<b>Solde global</b>	<b>0.2</b>	<b>-3.1</b>	<b>-2.3</b>	<b>-2.3</b>	<b>-3.5</b>	<b>-3.4</b>	<b>-3.8</b>

Note : a. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Données des administrations nationales; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

## Politique monétaire

La politique monétaire est conduite au sein de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) par la BCEAO, qui a procédé à l'abaissement des taux directeurs et à l'injection régulière de liquidité. La politique monétaire ivoirienne est caractérisée par une amélioration des différentes composantes : crédit au secteur privé, réserves extérieures, position nette du gouvernement. Par ailleurs, la masse monétaire augmente et le niveau d'inflation a été contenu en 2015, en conformité avec le seuil communautaire de 3 %. La politique monétaire a pour objectif principal de soutenir l'activité économique et d'assurer la stabilité des prix. Sur la période 2012-13, la BCEAO a procédé à des abaissements successifs des taux directeurs et à l'injection régulière de liquidité par l'intermédiaire d'appels d'offres sur le marché monétaire afin de soutenir les capacités de financement de l'économie par les banques primaires.

Depuis la dernière modification, en septembre 2013, le taux maximum de soumission des opérations d'open market (appels d'offres) se situe à 2.5 %, et le taux de prêt marginal (taux de pension) à 3.5 %. Sur la période 2012-15, cette politique a notamment eu pour conséquence une progression de 22 % en moyenne du volume de crédit au secteur privé. La position nette du



gouvernement s'est aussi améliorée, mais dans une moindre mesure, passant de 1 298 milliards à 945.4 milliards XOF en 2015. Les réserves extérieures sont progressivement reconstituées et représentent 3 mois d'importation en 2015, comme en 2014.

Le taux d'inflation devrait être de 1.5 % en 2015 (0.4 % en 2014), en dessous du seuil de 3 % fixé par l'UEMOA. Cette stabilité des prix est le résultat d'un meilleur approvisionnement des marchés, favorisé par la consolidation de l'agriculture vivrière et les efforts du gouvernement pour assurer la fluidité des échanges. Les taux d'inflation prévus pour 2016 (1.8 %) et 2017 (1.9 %) devraient se situer en dessous de la norme communautaire de convergence, grâce notamment à la mise en œuvre du Programme national d'investissement agricole (PNIA), et l'application de la directive communautaire en matière de fluidité routière qui devrait permettre de réduire les coûts de transactions.

### Coopération économique, intégration régionale et commerce

La croissance économique est importante dans l'UEMOA, stimulée par l'expansion économique en Côte d'Ivoire, première économie et premier fournisseur de la zone. Cet espace économique jouit d'une bonne intégration financière à travers une politique monétaire commune, une réglementation de change harmonisée et une libre circulation des capitaux. La Côte d'Ivoire joue un rôle central en Afrique de l'Ouest. Les projets de développement d'infrastructures avec les pays voisins, en particulier routières et ferroviaires, devraient permettre d'intensifier les échanges de biens et faciliter la circulation des personnes. À titre d'exemple, peuvent être cités la rénovation de l'axe routier au nord du pays contribuant, entre autres, au désenclavement du Mali et du Burkina Faso, ou encore le projet de chemin de fer reliant San-Pédro à Bamako au Mali.

Le tarif extérieur commun (TEC) est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2015 dans les quinze États de la CEDEAO : les taxes douanières sont désormais harmonisées et appliquées avec une nomenclature commune pour 5 899 lignes tarifaires. Les produits figurant dans la nomenclature tarifaire et statistique (NTS) du TEC sont répartis en 5 catégories, avec des taux compris entre 0 et 35 %. Par rapport à l'ancien TEC de l'UEMOA, 611 lignes tarifaires changent de catégories avec 251 lignes à la hausse (dont 130 pour la 5<sup>e</sup> bande nouvellement créée). Ces 130 lignes de la 5<sup>e</sup> catégorie sont destinées à protéger les produits considérés comme des intérêts nationaux sensibles et stratégiques pour certains pays membres. Par ailleurs, les accords de partenariat économique avec l'Union européenne pourraient être signés en 2016 après d'âpres négociations et débats débutés en 2008.

Tableau 4. Comptes courants (en pourcentage du PIB)

	2007	2012	2013	2014	2015(e)	2016(p)	2017(p)
Balance commerciale	12.5	11.3	9.6	10.9	12.2	10.7	7.4
Exportations de biens (f.o.b.)	41.7	44.7	38.8	39.3	37.0	35.6	34.0
Importations de biens (f.o.b.)	29.2	33.4	29.2	28.4	24.8	24.9	26.6
Services	-6.8	-7.2	-6.7	-8.0	-8.8	-8.3	-7.0
Revenu des facteurs	-4.3	-3.7	-3.6	-4.4	-4.7	-4.4	-3.5
Transferts courants	-2.0	-2.2	-0.9	-0.8	-1.2	-1.1	-0.9
<b>Solde des comptes courants</b>	<b>-0.7</b>	<b>-1.8</b>	<b>-1.5</b>	<b>-2.3</b>	<b>-2.5</b>	<b>-3.0</b>	<b>-3.9</b>

Source : Données de la Banque centrale et des administrations nationales; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

### Politique de la dette

Le niveau de la dette publique rapporté au PIB (45.6 % en 2015) baisse légèrement, avec un service de la dette publique extérieure relativement important (12 % des recettes de l'État), mais reste soutenable au regard de la situation macroéconomique du pays. Le gouvernement bénéficie des mesures de restructuration de sa dette mises en place avec ses partenaires techniques et

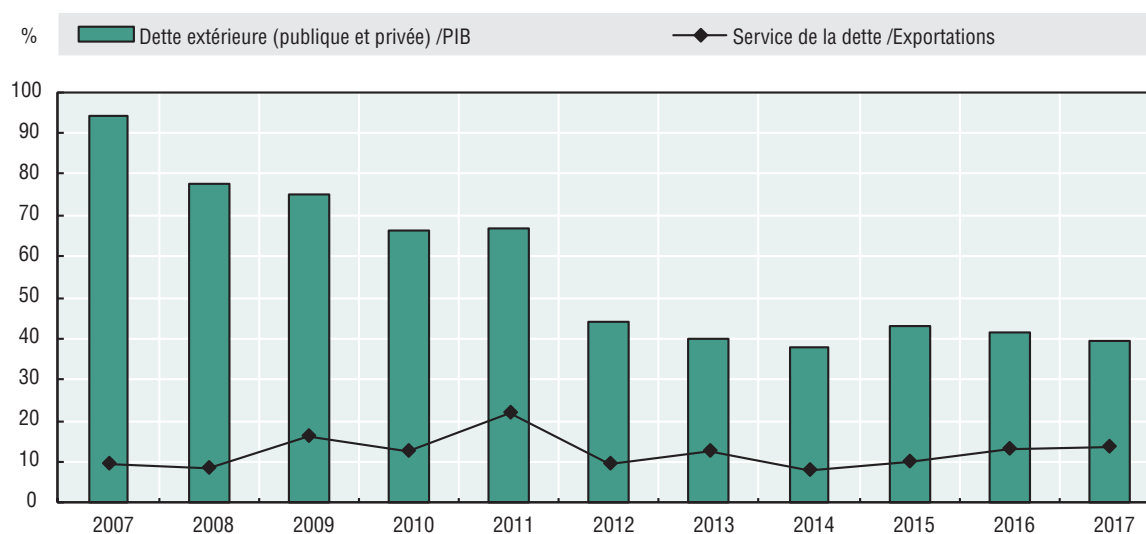


financiers après la crise postélectorale de 2011. Ces mesures lui ont permis de retrouver un niveau d'endettement soutenable et de pouvoir procéder à des investissements publics importants. Le ratio de la dette publique totale de l'administration centrale rapportée au PIB diminue légèrement pour se situer à 45,6 % en 2015 (contre 46,6 % en 2014). Cette baisse devrait se poursuivre et atteindre respectivement 43,8 % du PIB et 42,2 % en 2016 et 2017. Le niveau de la dette extérieure devrait représenter 30,6 % du PIB en 2016 et 29,9 % en 2017.

Pour la période 2015-17, la stratégie d'endettement du gouvernement devrait permettre la maîtrise des charges de fonctionnement et la soutenabilité de l'endettement public. Le gouvernement entend continuer d'améliorer la gestion de la dette publique en se conformant aux exigences internationales et aux normes communautaires de l'UEMOA. Il a défini un plan opérationnel d'endettement public, la Stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SMDT) pour 2015-19, et bénéficie régulièrement des travaux d'actualisation de l'analyse de la viabilité de la dette (AVD) du Fonds monétaire international (FMI).

La confiance des investisseurs dans la signature de l'État et les perspectives de croissance ivoirienne se sont reflétées dans le relèvement par Moody's de la note de crédit de la Côte d'Ivoire de B1 à Ba3 en novembre 2015. Cela s'est traduit par le succès des émissions d'euro-obligations de 750 millions USD (dollars américains) à un taux de 5,6 % sur 10 ans en juillet 2014 et de 1 milliard USD à un taux de 6,6 % sur 13 ans en février 2015, ainsi que la première émission de sukuk de l'État sur la Bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM) pour 150 milliards XOF à 5,75 % sur 5 ans en novembre-décembre 2015. L'accumulation future de dette externe, en particulier non concessionnelle, doit cependant prendre en compte la nécessité d'éviter la concentration des maturités autour du milieu des années 2020 et explorer des solutions d'atténuation du risque de refinancement lié au durcissement anticipé de la politique monétaire américaine et à la volatilité accrue des taux de change.

Graphique 2. Part de l'encours de la dette extérieure dans le PIB et ratio du service de la dette sur les exportations



Source : FMI (WEO & Article IV).





## Gouvernance économique et politique

### Secteur privé

Le gouvernement a mis en place un cadre spécifique pour favoriser le développement des PPP, notamment à travers le Centre de promotion des investissements en Côte d'Ivoire (Cepici). Un nouveau Code des investissements a été mis en place en 2014 et un Comité national de pilotage des PPP, rattaché au cabinet du président de la République est également opérationnel. En complément du cadre institutionnel des PPP, et dans le cadre du PND 2016-20, le gouvernement entend financer de nombreux projets par l'intermédiaire des PPP (60 % des coûts du PND doivent être supportés par le secteur privé). Le portefeuille des projets PPP de l'État est aujourd'hui d'environ 120 projets, pour un montant d'environ 12 000 milliards XOF.

Le climat des affaires s'est nettement amélioré depuis 2012 avec, notamment, la mise en application de nouveaux Codes des investissements, des mines et de l'électricité, attractifs et respectant les normes internationales ; l'opérationnalisation du guichet unique des investissements ; la réduction des délais et la simplification des formalités de création d'entreprise. Selon le rapport *Doing Business* 2016 de la Banque mondiale, la Côte d'Ivoire est classée 142<sup>e</sup> sur 189 économies en 2016, et à la 46<sup>e</sup> place pour les créations d'entreprises.

Cette amélioration du climat des affaires a permis d'augmenter les créations d'entreprises : 9 430 entreprises ont été créées en 2015, contre 6 487 en 2014 et 2 775 en 2013, selon le Cepici. Cependant le taux de survie des entreprises reste un défi. Par ailleurs, l'accès à la justice et le règlement des litiges s'avèrent généralement coûteux et long. L'accès au financement, la fiscalité et la corruption restent également des défis selon *The Global Competitiveness Report 2015-2016* [l'édition 2015-16 du rapport sur la compétitivité dans le monde] du Forum économique mondial, où la Côte d'Ivoire est classée 91<sup>e</sup> sur 140 (elle était 115<sup>e</sup> en 2014).

### Secteur financier

Les crédits à moyen et long terme représentent respectivement 30 % et 5 % des crédits, 60 % des crédits étant à court terme. Le crédit à l'agriculture représente seulement 4.4 % du crédit total, alors que ce secteur représente plus de 24 % du PIB. Ainsi, la difficulté d'accès au financement du secteur privé reste l'un des principaux freins au développement de l'économie. Le Programme de développement du secteur financier du gouvernement, qui vise à renforcer le système bancaire, a restructuré les banques publiques avec la privatisation de Versus Bank en juin 2015 et la mise sous administration provisoire de la Caisse nationale des caisses d'épargne (CNCE). Au 31 mars 2015, la Côte d'Ivoire compte 25 banques et 2 établissements financiers.

La stabilité financière s'améliore, notamment à la suite des restructurations du secteur bancaire. Le niveau des fonds propres progresse, et est en conformité avec la norme communautaire. Le ratio de crédits en souffrance bruts sur le total des crédits a diminué au cours de ces trois dernières années (10.4 % à fin 2014, contre 15.5 % en 2012). Ce chiffre reste élevé mais ne fait pas peser de risques significatifs sur la stabilité financière car les crédits en souffrance nets de provisions sur le total des crédits ne sont que de 2.6 % (contre 3.6 % en 2013). En 2014, le gouvernement a mis en place une Stratégie de développement du secteur financier (SDSF) pour mieux répondre aux besoins de financement de l'économie et faciliter l'accès aux services financiers en instaurant, notamment, un cadre juridique plus adéquat. Le gouvernement a également prévu, dans le cadre du Programme de développement du secteur financier (PDESFI), d'accompagner le développement d'une finance inclusive et du crédit-bail, et de poursuivre la restructuration des banques publiques.

La présence d'acteurs internationaux permet une plus grande compétition sur le marché bancaire et une meilleure réponse à la demande de services, mais elle augmente le risque de crise si l'effectivité de la supervision nationale ne peut être assurée. Dans l'ensemble, on observe



une amélioration du secteur financier, mais il est nécessaire de le renforcer et de la réformer, notamment pour mieux répondre aux besoins de l'économie.

L'accès aux services financiers est limité à une faible proportion de la population : le taux de bancarisation est passé de 12.4 % en 2012 à 14.6 % en 2014, mais reste encore faible. Cependant, avec le développement du *mobile banking*, le taux d'accès des populations aux services financiers augmente de manière significative (57.2 % en 2014 contre 43.9 % en 2012). Le secteur compte trois opérateurs de paiement mobile et présente un fort potentiel avec un taux de pénétration d'abonnement à la téléphonie mobile élevé (106 abonnements pour 100 personnes). Cette tendance devrait se poursuivre, en particulier avec les mesures prises par le gouvernement et la BCEAO, notamment de simplification d'ouverture de compte et de l'accès à l'agrément, qui devrait permettre un plus grand accès aux services financiers et une diminution des coûts des opérations bancaires.

Au niveau de la microfinance, le gouvernement prévoit le renforcement de la supervision, le retrait des agréments de certaines institutions, et davantage de vigilance dans l'octroi de licences. Un meilleur encadrement de la microfinance devrait permettre d'appuyer le secteur financier pour davantage d'inclusion. Le gouvernement devrait adopter un cadre législatif et réglementaire pour favoriser le développement du crédit-bail afin de faciliter l'accès au financement des petites et moyennes entreprises (PME) et favoriser l'arrivée de nouveaux acteurs proposant des produits adaptés pour accompagner le financement des ménages.

### Gestion du secteur public, institutions et réformes

Le Plan national de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption 2013-17 a permis l'adoption d'une charte d'éthique, la transmission d'un Code de déontologie des agents du secteur public à l'Assemblée nationale et l'enregistrement des déclarations de patrimoine de plusieurs membres du gouvernement. Concernant les finances publiques, la Côte d'Ivoire a transposé le cadre harmonisé des directives de l'UEMOA, accéléré le processus de modernisation des procédures et redynamisé les structures de contrôle interne et externe du budget. En outre, la préparation à l'éligibilité au programme Millennium Challenge Corporation a permis au pays d'améliorer ses indicateurs de gouvernance, de liberté économique et d'investissement dans les services sociaux de base. La Côte d'Ivoire a été sélectionnée en décembre 2015 comme nouvellement admissible au Compact, après avoir montré une amélioration de sa stabilité politique.

Les effectifs des fonctionnaires sont passés de 134 390 en 2008 à 183 690 en 2015, et sont inégalement répartis sur le territoire. La modernisation de la fonction publique est en cours depuis 2012. Le gouvernement cherche à réduire la masse salariale, qui représente 45 % des ressources fiscales, afin d'être en conformité avec la norme communautaire de 35 %. Selon le rapport *Doing Business 2015* de la Banque mondiale, les entraves à un secteur privé ivoirien plus performant sont : l'accès au financement, la corruption, les taux d'imposition élevés, la bureaucratie, une infrastructure insuffisante et une main-d'œuvre peu qualifiée. La Côte d'Ivoire a vu son classement de Transparency International passer de la 136<sup>e</sup> place en 2013 à la 115<sup>e</sup> en 2014 (sur 177 pays).

### Gestion des ressources naturelles et environnement

La Côte d'Ivoire est engagée dans une perspective ambitieuse de gestion durable de l'environnement. Ses modes de production et de consommation ont entraîné une exploitation excessive des ressources naturelles qui affecte le changement climatique, la biodiversité et les équilibres naturels. Les engagements pris se sont notamment traduits par l'adoption de plusieurs textes réglementaires favorables à la gestion foncière, à l'exploitation durable des terres et des ressources en eau. Certaines dispositions concernant le foncier rural ont été mises en œuvre à travers le Programme national de sécurisation foncière rurale (PNSFR), qui a permis de délivrer 670 certificats fonciers (7 422 demandes), de délimiter 171 territoires de villages et de signer



403 baux ruraux. Concernant le secteur forestier, plusieurs textes législatifs et réglementaires ont été adoptés, dont la loi n°2014-227 du 14 juillet 2014 portant Code forestier en remplacement de celle de 1965. Des actions ont contribué à renforcer le dispositif de protection des forêts classées et de restauration de l'écosystème avec l'expulsion des installations d'exploitants forestiers clandestins de 5 des 10 forêts classées occupées. Au cours de la période 2012-14, 13 824 hectares (ha) ont été reboisés en forêts classées.

La Côte d'Ivoire s'attache à préserver ses ressources conformément à l'engagement des « contributions prévues déterminées au plan national » (CPDN). Elle s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 28 % à l'horizon 2030 et à porter la part des énergies renouvelables dans son mix énergétique à 16 %, avec un accent sur la reforestation et le développement d'une agriculture neutre en carbone. Dans le cadre de la 21<sup>e</sup> Conférence internationale sur le climat de Paris (COP 21), le gouvernement a mis en exergue ses défis en matière de promotion de la gouvernance environnementale dans une publication intitulée *Développement durable et émergence de l'Afrique*.

### Contexte politique

L'élection présidentielle d'octobre 2015 a vu la réélection au 1<sup>er</sup> tour d'Alassane Ouattara, soutenu par le Rassemblement des houphouétistes pour la démocratie et la paix (RHDP) avec 83.7 % des voix et un taux de participation de 52.9 %, face à neuf candidats, dont Pascal Affi N'Guessan, président du Front populaire ivoirien (FPI).

La campagne préélectorale a été crispée en raison des appels au boycott lancés par trois candidats<sup>1</sup> ayant finalement retiré leur candidature au motif d'une répartition disproportionnée de leurs représentants au sein de la commission électorale indépendante, d'un accès limité aux médias publics et du non apurement du fichier électoral jugé favorable au pouvoir. Ces élections déterminantes pour la consolidation de la cohésion sociale font suite à la crise post-électorale de 2010-11 qui a fait plus de 3 000 morts. L'opposition a annoncé sa participation aux élections législatives de 2016. Par ailleurs, la justice ivoirienne a déjà ouvert plusieurs procès en 2015, dont celui de l'ex-première dame Simone Gbagbo, condamnée à 20 ans de prison aux côtés de 77 autres personnes pour leur rôle durant la crise postélectorale de 2010-11. La Côte d'Ivoire doit consolider son cadre sécuritaire avec la résurgence de quelques attaques dans certaines régions frontalières, notamment au Mali, au Burkina Faso et au Libéria. Il faut notamment poursuivre le processus de dialogue et de réconciliation de la classe politique, de renforcement de la justice et de règlement des questions conflictuelles (nationalité, foncier, etc.).

## Contexte social et développement humain

### Développement des ressources humaines

L'école est obligatoire depuis 2015 pour les enfants âgés de 6 à 16 ans. Cette mesure complète la réhabilitation de 3 943 classes (préscolaire et primaire) et la construction de 6 885 classes depuis 2012. Quelque 6 collèges et lycées ont été construits et 30 réhabilités. Enfin, 24 422 instituteurs et 7 966 professeurs de collège et lycée ont été recrutés. Ces mesures ont permis d'améliorer le taux net de scolarisation (72.9 % en 2015, contre 56.1 % en 2008) et, dans une moindre mesure, le taux d'achèvement du primaire (60.4 % en 2014 contre 59.1 % en 2012). En revanche, le taux d'alphabétisation a régressé (45 % en 2015 contre 49.8 % en 2002).

Dans le premier cycle du secondaire, le taux brut de scolarisation se situe à 53.8 % en 2014/15 contre 49.1 % en 2011/12. Dans le second cycle, il est de 28.1 % en 2014/15 contre 25.4 % en 2011/12. Le taux d'achèvement du secondaire reste encore faible au premier cycle (36 %) et au second cycle (20.1 %). Au niveau de la formation professionnelle, les capacités d'accueil restent faibles, mais l'adéquation formation-emploi progresse depuis 2012.



Le secteur de la santé progresse avec la mise à niveau des services d'urgences des Centres hospitaliers universitaires de Bouaké, Cocody, Treichville et Yopougon, de 46 hôpitaux généraux (dont Yopougon-Attié, Bingerville et Port-Bouët) et de 150 centres de santé. Les hôpitaux de Gagnoa, Adjamé, Angré et Yamoussoukro, ainsi que 52 établissements sanitaires ont été construits et équipés. Cet effort a été accompagné du recrutement de 8 262 professionnels de santé en 2013 et 2014. Toutefois, l'insuffisance et l'inégale répartition des infrastructures freinent la réduction de la mortalité maternelle et infantile. En matière d'accès aux médicaments, des efforts ont été consentis pour reconstituer le stock et décentraliser les services de la pharmacie de la santé publique.

Dans le cadre de la lutte contre le paludisme, première cause de morbidité et de mortalité, des campagnes de sensibilisation ont été réalisées et 1.2 million de moustiquaires imprégnées d'insecticide à longue durée ont été distribuées. Des médicaments antituberculeux et des produits de laboratoire ont permis de traiter 25 000 patients tuberculeux pharmaco-sensibles et 400 patients tuberculeux multirésistants. Par ailleurs, la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant est renforcée avec l'adoption du plan pour les femmes enceintes séropositives. L'épidémie de fièvre Ebola qui a sévit dans des pays voisins a été contenue grâce à un dispositif rigoureux d'alerte et aucune victime n'a été déclarée en Côte d'Ivoire.

### Réduction de la pauvreté, protection sociale et travail

Malgré les récentes performances économiques, le taux de pauvreté reste élevé (46.3 % en 2015) par rapport à son niveau de 2008 (48.9 %). La pauvreté est plus marquée en milieu rural (de 62.5% en 2008 à 56.8 % en 2015) avec toutefois un léger transfert vers le milieu urbain (de 29.5 % en 2008 à 35.9 % en 2015), où la pauvreté croît. La part de la consommation des 10 % d'individus les plus riches représente 13.7 fois celle des 10 % d'individus les plus pauvres. Ce ratio était de 15.1 en 2008 et de 23.7 en 2002. Quant à l'indice de Gini, il est passé de 0.5 en 2002, à 0.42 en 2008 puis à 0.405 en 2015. Le repli de la pauvreté est lié à l'accroissement des dépenses pro-pauvres depuis 2011 et aux investissements massifs dans les secteurs productifs. Des efforts restent à consentir pour rendre la croissance économique plus inclusive. L'Indice de développement humain (IDH) du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) était de 0.462 en 2014 (PNUD, 2015) classant la Côte d'Ivoire à la 172<sup>e</sup> place sur 188 pays (il était de 0.458 en 2013, le pays était alors à la 171<sup>e</sup> place sur 187).

Le système de protection sociale est resté essentiellement limité à l'assurance maladie qui couvre à peine 10 % de la population (salariés du secteur public et des grandes entreprises privées). La mise en place de l'assurance maladie universelle devrait pallier ces insuffisances. En outre, le gouvernement a adopté en 2014 une stratégie nationale de protection sociale, qui offre une série d'options de mesure de protection sociale. Il s'occupe aussi du système de retraite pour améliorer son efficacité et ses prestations (renforcement de l'offre des prestations des caisses existantes, viabilité financière, etc.).

Selon l'Institut national de la statistique (INS), la population en emploi représente 93.1 % de la main-d'œuvre et vit majoritairement en milieu urbain (51.7 % dont 22.1 % à Abidjan). L'emploi est essentiellement dans le secteur de l'agriculture. La répartition de la population en emploi par branche d'activité est la suivante : 43.7 % dans l'agriculture, 21.9 % dans les services, 21.3 % dans le commerce et 13.1 % dans l'industrie. Au sein de la population en emploi, 36.4 % occupe un emploi salarié et 54 % un emploi indépendant. L'emploi salarié est occupé à 66.4 % par des personnes vivant en milieu urbain et à 33.6 % par des personnes vivant en milieu rural. En Côte d'Ivoire, la quasi-totalité des personnes en emploi exercent leur activité dans le secteur informel (91.8 %).

En 2015, les personnes au chômage représentent 6.9 % de la main-d'œuvre. Ce taux est plus élevé à Abidjan (13.4 %) et dans les autres milieux urbains (7.7 %) que dans le milieu rural (3 %). La situation de l'emploi s'est améliorée récemment, conséquence du renforcement du cadre



institutionnel et réglementaire, de l'opérationnalisation des structures chargées de l'insertion professionnelle et de la revalorisation du salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) et du salaire minimum agricole garanti (SMAG).

Le chômage est endémique chez les jeunes, caractérisé par un décalage entre les formations suivies et la demande de l'activité économique. Pour y faire face, le gouvernement a lancé le projet d'emploi jeunes et de développement des compétences (PEJEDEC), avec l'appui des partenaires au développement (Agence française de développement, BAFD, Banque mondiale, etc.). Afin d'assurer une meilleure formation des jeunes, le gouvernement a mis en place une carte des formations professionnelles sur la base des potentialités des différentes régions et a promu l'apprentissage dans le cadre du PEJEDEC, qui a bénéficié à 970 jeunes.

### Égalité hommes-femmes

Le gouvernement s'est engagé à reformer son cadre institutionnel en ratifiant la plupart des textes internationaux de lutte contre les discriminations à l'égard des femmes. Il a également inauguré l'observatoire national de l'équité et du genre (ONEG), chargé de veiller au respect de l'équité et de l'égalité hommes-femmes, d'élaborer des rapports nationaux et de recommander des réformes législatives sensibles au genre.

Toutefois, la persistance des pesanteurs socioculturelles, la lente diffusion des textes de lois et l'absence d'un mécanisme de suivi entraînent une faible représentativité des femmes au Parlement (10.7 % en 2011-16) et au gouvernement (17 % en 2012-15 et 25 % en 2016), inférieure au 30 % prévus par la Conférence de Beijing. La Côte d'Ivoire obtient le score de 43.7 sur 100 (43<sup>e</sup> sur 52) de l'indice d'égalité de genre en Afrique. Le pays dispose d'un cadre institutionnel relativement approprié à la promotion de l'égalité hommes-femmes, mais les politiques de développement humain et le fonctionnement du marché du travail reflètent d'importantes discriminations à l'égard des femmes. Le classement 2016 sur la compétitivité du Forum économique mondial note un ratio de 0.65 du nombre de femmes sur le marché du travail par rapport aux hommes (contre 0.64 en 2012), plaçant ainsi le pays à la 105<sup>e</sup> place sur 140.

L'excision reste une préoccupation majeure, touchant plus de 70 % des femmes dans les régions du nord et du nord-ouest du pays. Au niveau national, 38 % des femmes âgées de 15 à 45 ans sont excisées.

### Analyse thématique : villes durables et transformation structurelle

La Côte d'Ivoire compte plusieurs villes démographiquement dynamiques, mais dont la plupart sont économiquement peu attractives. La déconcentration du pays est structurée autour des régions, des départements, des sous-préfectures et des villages ; et la décentralisation autour des 31 régions, 197 communes, et 2 collectivités ayant un statut particulier (District autonome d'Abidjan et Yamoussoukro).

En 2014, la population urbaine représentait 11.3 millions de personnes sur 22.6 millions d'habitants, soit 49.7 % de la population totale (42.5 % en 1998). La population active vit majoritairement en milieu urbain (52.8 % en 2014). Abidjan, la plus grande ville, compte près de 4.5 millions d'habitants, 8 autres villes comptent plus de 100 000 habitants, dont Bouaké (550 000), et 3 villes en comptent entre 200 000 et 250 000 (Daloa, Korhogo et Yamoussoukro), alors que 4 villes comptent environ 100 000 habitants (San-Pédro, Gagnoa, Man et Divo). L'augmentation de la population urbaine a été de 3.7 % par an entre 1998 et 2014, et l'urbanisation devrait atteindre 65.6 % de la population ivoirienne en 2030, selon la division de la population des Nations Unies (2015).

Historiquement, l'apparition des villes ivoiriennes a été façonnée par l'expansion spatiale des ressources naturelles d'exportation. En attirant une grande masse de main-d'œuvre, les activités



comme la production de café et cacao ont contribué à l'apparition d'agglomérations urbaines à l'intérieur du pays, précise Rémi Jebwab (*Why is African urbanization different?*, 2011). Sur la côte, le port d'Abidjan s'est avéré assez attractif pour les entreprises leaders mondiales dans le négoce des matières premières agro-industrielles (Cargill, Barry Callebaut, Olam), ainsi que les services connexes (logistique, banques). La Côte d'Ivoire compte aussi quelques entreprises leaders sur le marché régional de la CEDEAO : Nestlé, Unilever, SIFCA, Uniwax, Gandour, Fitelsac. Les villes périphériques (Bingerville, Grand-Bassam, Dabou, etc.), connaissent un essor sur le plan logistique. En dehors du district d'Abidjan, San-Pédro et sa région connaissent un dynamisme économique relatif avec un niveau de pauvreté plus faible en 2015 (35.4 % en moyenne, contre 46.3 % au niveau national). Ville portuaire située au sud-ouest, à 350 km d'Abidjan, San-Pédro a connu un développement spectaculaire, passant de 31 606 habitants en 1975 à près de 175 000 habitants en 2014, tirée par les politiques volontaristes de rééquilibrage spatial des années 70 qui ont permis la création d'un port en eau-profonde à San-Pédro pour l'exportation du cacao et des minerais.

Aujourd'hui, ce mode d'urbanisation atteint ses limites. Les centres urbains ont eu du mal à faire émerger d'autres secteurs économiques offrant une plus forte valeur ajoutée et créateurs d'emplois. L'emploi informel reste prédominant (86.9 %). L'essentiel des fonctions économiques est concentré à Abidjan : environ 90 % des entreprises formelles en 2012 (Centrale des bilans, 2012), et plus de 95 % des nouveaux projets d'investissement enregistrés auprès du Cépici sur la période 2013-15. Le schéma d'urbanisme abidjanais et son réseau de transports peinent à suivre l'expansion des activités économiques. Les principales zones industrielles existantes (Yopougon, Koumassi, zone portuaire) peinent à répondre aux nouvelles demandes de terrains industriels. Pour 2013, l'Agence de gestion et développement des infrastructures industrielles (Agedi) a reçu des demandes de places en zones industrielles équivalant à 166 ha. À titre de comparaison, l'ensemble des zones industrielles aménagées en Côte d'Ivoire représente 935 ha. La saturation des voies d'accès à la zone portuaire et le dépassement du réseau de transports abidjanais entraînent la congestion du transport de marchandises. À cela s'ajoute la lenteur des procédures de passage portuaire. Les autres villes, bien que situées sur des grands corridors routiers de l'espace CEDEAO, souffrent d'un manque d'attractivité du fait de la faible qualité du réseau électrique, d'une offre logistique limitée, et d'une fragmentation du dispositif institutionnel des politiques régionales. La mise en œuvre des politiques dépend de plusieurs entités : le ministère du Logement et de l'Urbanisme (responsable des schémas directeurs des villes), le ministère de l'Intérieur (dont relèvent les préfets de région), le ministère des Transports (qui gère la politique des transports urbains, intérieurs et internationaux).

Trois grands projets en cours influenceront les dynamiques urbaines en Côte d'Ivoire dans les 5 à 10 prochaines années. Néanmoins, les politiques urbaines gagneraient à être plus ambitieuses. Le pays cherche à doubler sa production d'électricité, notamment avec la construction de neuf nouveaux barrages d'ici 2020, et l'usage de la biomasse.

Pour la période 2015-30, le gouvernement, avec l'appui de la coopération japonaise, vient d'élaborer une nouvelle stratégie d'urbanisation pour le district d'Abidjan (Stratégie d'aménagement spatial urbain du grand Abidjan). Sur la base des prévisions démographiques et des résultats de l'enquête EMD 2013 sur les moyens de déplacement des ménages, ce document planifie les futures zones d'expansion urbaine et détaille les projets d'infrastructures à réaliser en matière de transport et de zones d'activités modernes. La zone de couverture s'étend aux six communes périphériques d'Abidjan (Alépé, Azaguié, Bonoua, Dabou, Grand-Bassam et Jacquerville), lesquelles abriteront notamment quatre nouvelles zones logistiques et industrielles – à Attingué (PK24, en cours), Dabou, Anyama, et Bonoua – reliées par une rocade, ainsi que quatre agglomérats d'industries de transformation alimentaire (Azaguié, Alépé, Dabou, Bonoua). Si cette nouvelle configuration des zones d'activités se réalise comme prévu, elle devrait offrir à la métropole d'Abidjan un circuit d'approvisionnement fluide. Le plan prévoit également des nouveautés en matière de transport de masse avec le développement du transport fluvial via la



construction de 24 gares lagunaires, l'acquisition de 110 bateaux-bus et la réalisation d'une ligne de train urbain sur l'axe Nord-Sud, entre Anyama et Port-Bouët.

L'aménagement du corridor routier reliant Bamako (au Mali) à San-Pédro à compter de mars 2016 devrait impulser une nouvelle dynamique économique en faveur de plusieurs régions riches mais très isolées le long de la façade ouest pays. Le sud-ouest de la Côte d'Ivoire est la plus grande région productrice de cacao. La région des montagnes et le bassin du Bafing sont connus pour leur potentiel minier encore sous-exploité, pour lequel le gouvernement envisage le « projet Grand-ouest ». La région nord-ouest est la principale zone de production de cajou, dont la transformation industrielle pourrait se développer. Le projet, d'un coût total de 233.2 millions USD, est financé à 84.3 % par la BAfD. Il intègre des mesures de fluidité, telles que l'établissement d'un guichet portuaire unique à San-Pédro, un système de suivi électronique des marchandises et des véhicules empruntant le corridor, ainsi que l'interconnexion informatique des douanes.

Dans le cadre du plan national de développement 2016-20, le gouvernement a élaboré en août 2015 un document d'orientation pour aider les régions à se doter d'un schéma d'aménagement de leur territoire capable de répondre aux enjeux de l'urbanisation et de la compétitivité territoriale. Cependant, pour rattraper le retard par rapport aux besoins croissants des investisseurs, les politiques ivoiriennes gagneraient à initier une démarche structurée pour inciter certains clusters industriels à s'implanter dans le pays. Les incitations peuvent cibler les villes intermédiaires proches des zones de production de produits agricoles à forte demande (cajou, manioc, riz), à travers la mise à disposition de zones industrielles à prix modéré accompagnées de services intégrés. En outre, il est important de réformer le secteur des transports intérieur pour réduire les coûts et délais de transaction.

#### Note

1. Essy Amara, Charles Konan Banny et Mamadou Koulibaly, respectivement ancien ministre des Affaires étrangères sous Houphouët Boigny (1990-93), ancien Premier ministre (2006-07) et ancien Président de l'Assemblée nationale (2001-11).